

**Déclaration de M.Omar HILALE,
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc
devant le Groupe Africain au sujet du Processus préparatoire
de la Conférence Mondiale de la Prévention des Catastrophes
(Kobé -Hyogo 18-22 Janvier 2005)
Genève, 30 avril 2004**

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous présenter mes vifs remerciements de m'avoir permis de vous briefer sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence Mondiale sur la Réduction des Catastrophes de Kobé, en janvier 2005, et de la participation du Maroc, en tant que membre du Bureau du Comité préparatoire, représentant le groupe africain, dans son processus préparatoire.

Je tiens également à me féliciter des efforts inlassables du Directeur du Secrétariat de la Stratégie Internationale de l'ONU pour la Prévention des Catastrophes et de son équipe visant, entres autres, la promotion et la coordination d'activités de réduction des risques des catastrophes et son intégration dans le sillage du développement durable. Mes Remerciements vont également à M. l'Ambassadeur Al Magly, Coordonnateur du Segment humanitaire du Groupe Africain pour ses démarches louables et son assistance fort appréciée.

Monsieur le Président,

La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes se tiendra à Kobe-Hyogo au Japon du 18 au 22 janvier 2005, conformément à la Résolution A/RES/58/214 de l'Assemblée Générale de l'ONU en date du 27 février 2004, lors de sa 58ème Session. Le projet de résolution était présenté par le Maroc, le 3 novembre 2003 au nom des Etats Membres de l'Organisation qui sont membres du Groupe 77 et de la Chine, et dont les co-auteurs sont l'Australie, le Japon, la Nouvelle Zélande, la Suisse, le Tadjikistan et les Etats-Unis d'Amérique.

Cette résolution ainsi que celle sur les catastrophes naturelles et la vulnérabilité traduisent l'intérêt accru et la préoccupation grandissante de la communauté internationale à l'égard de la réduction des risques des catastrophes, qui constituent un handicap majeur pour le développement durable des pays' en développement, et surtout en Afrique.

La Conférence de Kobé s'assigne comme objectifs, entre autres: la conclusion de l'examen de la stratégie de Yokohama et son plan d'action, la définition des activités à entreprendre et les ressources à mobiliser pour réaliser les dispositions du plan de mise en œuvre de Johannesburg sur le développement durable, l'échange d'expériences et de pratiques en la matière ainsi que la sensibilisation pour une meilleure instauration de mesures de prévention, de dispositifs adéquats et de structures institutionnelles requises.

Monsieur le Président,

Le Bureau du Comité Préparatoire de la Conférence est composé de cinq représentants d' Etats membres élus selon le principe d'une représentation géographique équitable: Equateur, , Allemagne, Fédération de Russie, Iran et Maroc. Étant membre de ce Bureau, à partir du 15 Mars 2004, le Maroc y a activement pris part lors des réunions destinées à discuter de la substance et de la procédure du processus préparatoire de la Conférence.

A cet égard, il y a lieu de signaler que plusieurs documents de travail de la Conférence ont été élaborés par le Secrétariat en collaboration avec les membres du Bureau et seront examinés lors de la PrepCom 1 à savoir: l'agenda provisoire annoté, le règlement intérieur du Comité préparatoire et de la Conférence basé sur celui du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg, le projet annoté de l'examen de la Stratégie et plan d'action de Yokohama, les éléments proposés pour le programme de conclusions de la Conférence, le rapport sur l'état d'avancement du processus préparatoire de la Conférence et le document sur l'accréditation et la participation des ONG tant dans le comité préparatoire que dans la Conférence. Ces documents, faut-il préciser, feront l'objet d'une finalisation progressive lors de la PrepCom 1 (6-7 Mai) et surtout à la PrepCom II (11-12 octobre 2004). Ils seront distribués, cet après-midi, lors de la réunion des experts.

Dans cette perspective, le Maroc a proposé l'intégration, dans ces documents, des éléments suivants:

- La mise en place d'un fonds international pour la prévention des catastrophes dans les pays en développement et pour l'intervention afin d'y faire face. Ce fonds pourrait aider ces pays à renforcer leurs capacités concernant tous les aspects liés à la gestion des risques notamment la connaissance des risques, la prévention, la sensibilisation et l'information de la population, l'intervention en cas de catastrophes et la réhabilitation post-catastrophes.

- L'instauration des modalités afin d'assurer une assistance technique et financière pour les pays en développement qui sont vulnérables aux risques et aux catastrophes aussi bien naturelles que technologiques.

- L'appui aux pays en développement pour la mise en place d'un cadre adéquat sur le plan institutionnel et juridique à même de mieux les aider à prévenir les impacts des catastrophes.

- L'inscription des invasions acridiennes, du trafic illicite des déchets dangereux, problèmes propres aux pays en développement ainsi que les inondations, la désertification, les tremblements de terre et la sécheresse, dans la liste des désastres sur lesquels se penchera la Conférence de Kobe, étant donné leurs impacts désastreux sur l'infrastructure socio-économique, l'environnement et la santé de la population des ces pays.

- L'identification des lacunes et des problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre des recommandations de la stratégie et du plan d'action de Yokohama.

- La mise en place de réseaux au niveau régional pour l'échange d'informations et de données sur les risques et les catastrophes ainsi que pour l'aide mutuelle pour y faire face.

- L'élaboration de directives pour la gestion des risques majeurs.

- L'organisation des ateliers ou séminaires pour stimuler la prise en conscience en la matière.

S'agissant du rapport sur l'examen de la stratégie et le plan d'action de Yokohama, le Maroc a proposé ce qui suit:

-Intégrer, dans le rapport, les réalisations faites au niveau mondial, pendant les dix années suivant l'adoption de la stratégie et le plan d'action et de faire un examen approfondi, afin d'identifier les lacunes et les obstacles pour la mise en œuvre du plan d'action, notamment dans les pays en développement, les plus vulnérables aux impacts des catastrophes.

-Faire un inventaire de toutes les catastrophes survenues dans les pays en développement afin d'évaluer la vulnérabilité de ces derniers face à ces phénomènes et de les aider à mettre en place les mesures adéquates de prévention de ces catastrophes.

Par ailleurs, la Mission du Maroc est intervenue, devant le groupe de donateurs pour le soutien la Conférence (ISDR support Group) pour mettre en valeur la vulnérabilité des pays africains, face aux catastrophes qui exacerbent leur vulnérabilité et leur impact sur leur économies et leurs ressources environnementales, ce qui s'érige en obstacle de taille devant le processus de leur développement durable, bien que des plates-formes nationales aient déjà été lancées dans certains pays. Dans la même optique, elle a mis en exergue la nécessité pour les pays développés d'accorder une attention particulière aux pays africains en matière d'assistance financière et technique visant le renforcement des capacités de leurs ressources humaines. Elle a, en outre, appelé à la mobilisation des fonds nécessaires à même de les assister et permettre à leurs experts de prendre part aux différentes réunions et conférences se rapportant la gestion et la prévention des catastrophes.

Aussi, la participation active des pays africains lors des travaux de la PrepCom I, les 6 et 7 Mai prochain, et la présentation des rapports nationaux, avant le 15 juin 2004, sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie et plan d'action de Yokohama, permettront-elles à la Conférence d'en tirer les conclusions qui s'imposent, notamment en ce qui concerne l'identification des solutions appropriées.

Je vous remercie.